

**Toutes les licences de détaillant expirent le 31 mai de chaque année et doivent être renouvelées annuellement**

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et/ou de la *Loi de la taxe sur le tabac*. Les informations serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire, Services de programmes, Ministère des Finances, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : [wwwfin@gnb.ca](mailto:wwwfin@gnb.ca).

**Partie I Options de la demande**

Année visée par la demande \_\_\_\_\_

**Langue préférée**

- Anglais  
 Français

**Type de demande**

- Nouvelle Demande  
 Renouvellement (Numéro actuel de détaillant)  
\_\_\_\_\_

**Y a-t-il eu un changement de propriétaire?**

- Oui  
 Non

**Faites-vous une demande de licence pour le carburant, le tabac ou les deux?**

- Essence et les carburants  
 Tabac  
 Les deux

**Partie II Renseignements généraux sur l'entreprise**

Nom légal: \_\_\_\_\_

- Particulier :** Propriétaire unique
- Société en nom collectif :** Deux personnes ou plus - le NOM DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF doit être enregistré auprès des Affaires Corporatives de Services Nouveau-Brunswick (506) 453-2703. Joindre le nom et l'adresse des partenaires.
- Corporation :** Société constituée en personne morale ou à responsabilité limitée avec administrateurs et dirigeants, qui doit être enregistrée auprès des Affaires Corporatives de Services Nouveau-Brunswick 453-2703. Joindre le nom et l'adresse des administrateurs et dirigeants.

Appellation commerciale : \_\_\_\_\_  
(nom commercial)

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
(à laquelle les déclarations d'impôt et la correspondance doivent être postées)

Emplacement réel de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
(rue, chemin, avenue, route rurale, centre commercial code postal; si plus d'un endroit, annexer la liste)

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

N° de téléphone d'affaires (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ N° de téléphone à domicile (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Télécopieur (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Partie III Transfer d'information de l'entreprise

Nom de l'entreprise précédente ou nom de l'ancien propriétaire de l'entreprise :

(Nota : Afin que la demande de licence de détaillant d'essence et de carburant et/ou de tabac du nouveau requérant soit approuvée, l'ancien propriétaire doit faire parvenir à notre bureau une lettre pour demander l'annulation de sa et/ou ses licence(s) de détaillant.)

Date du transfert de propriété (j/m/a), s'il y a lieu : \_\_\_\_\_

Décrire l'activité principale de l'entreprise : \_\_\_\_\_

### Partie IV Licence de détaillant de tabac

Définition: Un « détaillant de tabac » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, des produits du tabac.

Est-ce que vous, tout autre membre de votre famille ou toute personne qui pourrait participer à la vente de tabac dans le cadre de la présente licence, avez déjà été titulaire d'une licence rattachée aux produits du tabac dans une autorité canadienne qui a été suspendue ou révoquée?  Oui  Non

Existe-t-il des raisons de croire qu'une personne qui a contrevenu à une loi rattachée au tabac dans une autorité canadienne pourrait participer aux activités de l'entreprise pour laquelle la présente licence pourrait être remise?  Oui  Non

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence:

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cigarettes         | <input type="checkbox"/> Cylindres de tabac | <input type="checkbox"/> Tabac sans fumée  |
| <input type="checkbox"/> Tabac à coupe fine | <input type="checkbox"/> Cigares            | <input type="checkbox"/> Feuilles de tabac |
| <input type="checkbox"/> Tabac à pipe       |   |  |

2. De qui achetez-vous des produits du tabac? \_\_\_\_\_

3. Adresse des endroits où les produits du tabac seront vendus (joindre une liste au besoin):

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Note:** Une licence distincte est requise pour chaque endroit

\*À compter du 1 juin 2014, tel que stipulé à l'article 6.3 de la Loi sur les ventes de tabac et de cigarette électronique, il ne sera plus permis de vendre des produits du tabac au moyen de distributrices.

4.  Droits de nouvelle demande : Nombre d'endroits \_\_\_\_\_ x 100,00 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Droits de renouvellement annuel : Nombre d'endroits \_\_\_\_\_ x 50,00 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Tous chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances ».

## Partie V Licence de détaillant d'essence ou de carburant

Définition : Un « détaillant d'essence et de carburant » désigne une personne qui vend ou tient pour la vente à un consommateur, des produits du pétrole.

1. Indiquez les produits pour lesquels vous demandez une licence :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Essence assujettie à la taxe                      | <input type="checkbox"/> Carburant diesel assujettie à la taxe    |
| <input type="checkbox"/> Propane assujettie à la taxe                      | <input type="checkbox"/> Carburant diesel non taxé                |
| <input type="checkbox"/> Propane non taxé *(voir les exigences ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Pétrole de chauffage                     |
| <input type="checkbox"/> Carburant d'avion taxé                            | <input type="checkbox"/> Biodiesel assujettie à la taxé           |
| <input type="checkbox"/> Kérosène  | <input type="checkbox"/> Biodiesel non taxé                       |
| <input type="checkbox"/> Mazout domestique                                 | <input type="checkbox"/> Tous autres types – Veuillez spécifier : |

\*Licence requise si le propane provient d'une citerne de réserve.

Licence non requise si le propane est vendu uniquement dans des cylindres déjà remplis pesant au maximum 20 lb ou dans des cylindres jetables plus petits.

Licence non requise si le propane est vendu dans des cylindres de 20 lb en échange avec des cylindres vides seulement.

2. De qui achetez-vous les produits du pétrole? \_\_\_\_\_

NOTA : « Taxe » se rapporte à la taxe sur l'essence et les carburants et non à la taxe de vente harmonisée (TVH).

3. Mode de distribution:

- Vente au détail à la pompe ET/OU  Vente au détail par camion-citerne

4. Endroits précis où l'essence et les carburants seront vendus (joindre une liste au besoin) :

Endroits	Nombre de pistolets par emplacement	N° de licence d'installation de stockage des produits pétroliers
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Note: Une licence distincte pour chaque endroit

5.  Droits de nouvelle demande: Nombre de pistolets \_\_\_\_\_ x 25,00 \$ + 150,00 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Droits de renouvellement annuel: Nombre de pistolets \_\_\_\_\_ x 25,00 \$ = \_\_\_\_\_ \$

Tous chèques ou mandat doivent être établis à l'ordre du « Ministre des Finances ».

## Partie VI Attestation du requérant

En signant la présente demande, je confirme ce qui suit:

- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi sur les ventes de tabac et de cigarette électronique*, de la *Loi sur le tabac (Canada)* et de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et de leurs règlements applicables aux détaillants de tabac ou d'essence et de carburant concernant la déclaration, le paiement, la tenue de livres et l'affichage de licence.
- J'accepte de me conformer aux exigences de la *Loi sur les ventes de tabac et de cigarette électronique* et de la *Loi sur le tabac (Canada)* et de leurs règlements applicables aux détaillants de tabac.
- J'atteste, sous peine de parjure, que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets, autant que le sache le requérant.
- Que certains renseignements fournis sur la formule de demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les*

*identificateurs communs.) (verso)*

- Je comprends que si le ministre est informé d'une fausse déclaration ou d'une omission dans le présent formulaire, il peut révoquer toute licence qui a été délivrée.

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
N° de téléphone

**Note** : Le présent formulaire doit être signé par une personne autorisée, soit un propriétaire, un partenaire, un administrateur, un gestionnaire ou toute autre personne autorisée par le requérant.

**Les demandes remplies doivent être envoyées à l'adresse suivante:**

Ministère des Finances  
Division de l'administration du revenu  
Services de programmes, enregistrements et licences  
C.P. 3000, Fredericton N.-B. E3B 5G5

Demandes de renseignements: (800) 669-7070  
Télécopieur : (506) 457-7335